

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
MINI-BUS AVEC LE CENTRE DE LOISIRS
(ALSH) ASBAMAVIS

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-168

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°53 du 14 mars 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Anne-Laure WILLAUMEZ en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec le centre de loisirs (ALSH) Asbamavis, sis place Jean-Louis Guez de Balzac 16430 BALZAC, pour la mise à disposition du mini-bus Peugeot 8142 VL 16 appartenant à GrandAngoulême.

Article 2 – La mise à disposition au centre de loisirs est consentie à titre gratuit, le mercredi 7 juin 2017 de 10h30 à 18h30.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30 juin 2017**
Publié ou notifié,
Le **30 juin 2017**